

## CONDITIONS DE VENTE GENERALES

Les conditions de vente générales sont d'application pour toutes les ventes d'Akvero. Au cas où, dans les conditions particulières du contrat, il serait dérogé aux présentes conditions générales, les autres clauses resteraient d'application stricte. En faisant une commande, le client se déclare d'accord avec nos conditions de vente qui priment à celles du client.

L'envoi d'un catalogue, d'un liste de prix ou d'une estimation de prix, ne peut être considéré par l'acheteur comme une offre. Les conditions reprises aux catalogues, listes de prix, etc. peuvent être modifiées à tout moment et sans notification. Tous les prix sont calculés 'départ magasin à Hoogerheide. Les frais de transport, de stockage et d'assurance ne sont pas inclus.

Toutes les commandes confirmées seront en principe exécutées au prix convenu. Si, toutefois, les prix de marchandises achetées par Akvero à des tiers font l'objet d'une augmentation, Akvero se réserve le droit de modifier en proportion le prix convenu avec son acheteur. Akvero se réserve le droit de fractionner toute livraison et de facturer partiellement.

Les dates et/ou délais de livraison sont seulement fournis à titre d'information, ils sont donc seulement indicatifs et ne sont pas opposables à Akvero. Tout retard de livraison ou d'exécution des travaux ne peut donner lieu à la résiliation de la commande ni à aucune indemnité quelconque due par Akvero.

Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même au cas où le transport a été payé ou refacturé par Akvero.

Tout déplacement supplémentaire et imposé par l'absence du client lors d'une première présentation à l'adresse et à la date de livraison indiquées par l'acheteur sera facturé en surplus et payable en même temps que le montant principal.

Le matériel vendu reste la propriété exclusive d'Akvero, aussi longtemps que l'acheteur n'a pas exécuté le paiement intégral du prix de vente convenu. L'acheteur supportera toutefois, dès l'instant où le matériel quitte les ateliers d'Akvero, les risques de perte, de dégradation ou de destruction de la marchandise livrée.

En cas de non-paiement à l'échéance, Akvero pourra après une mise en demeure préalable et infructueuse, par une déclaration commissaire écrite et unilatérale et cela sans intervention judiciaire, considérer le contrat de vente comme résilié. Néanmoins, Akvero se réserve le droit d'exiger une indemnité, pour tout dommage subit. Dans ce cas, le client est obligé de rendre les marchandises sur simple demande d'Akvero.

Au cas où les marchandises ne lui sont pas rendues dans un délai de 48 heures, Akvero peut les reprendre de plein droit. Cette clause vaut pacte commissaire.

Toutes les contestations de non-conformité de la marchandise livrée par rapport à la commande et les réclamations relatives à un vice apparent des marchandises livrées ou des prestations, doivent être faites par lettre recommandée dans les 48 heures de la réception de la marchandise ou de l'achèvement des travaux. Les autres réclamations doivent être introduites par lettre recommandée endéans les 8 jours. La preuve des réclamations incombe à l'acheteur. Les réclamations ne suspendent pas l'exigibilité des montants dûs. Protestations de nos factures doivent nous parvenir par lettre recommandée dans les 8 jours à partir de la date de la facture.

Akvero décline toute responsabilité pour des dégâts causés par ses appareils après la mise en service par les revendeurs ou par des tiers, qui ont exécuté la mise en service selon les instructions des revendeurs.

La garantie pour le remplacement d'une pièce prouvée défectueuse se limite à 12 mois à partir de la date de livraison. Un appel à notre garantie est uniquement accepté sous condition d'un emploi normal du matériel, et se limite à un remplacement gratuit de la pièce défectueuse. Les appels à notre garantie doivent nous parvenir par lettre recommandée dans les 8 jours de la survenance du fait donnant lieu à la garantie. Un appel en garantie ne suspend pas l'exigibilité des montants dûs.

Le renvoi de la marchandise par l'acheteur exige un accord préalable et écrit de la part d'Akvero. Cet accord ne peut jamais être considéré comme une acceptation de responsabilité de la part d'Akvero ou d'une preuve de défectuosité de la marchandise.

Dans tous les cas de renvoi, Akvero a le droit d'exiger le remboursement des frais de stockage et des frais de consignation de son client. Toutefois, le client reste responsable et obligé de payer intégralement les marchandises refusées et/ou renvoyées, au cas où ces marchandises se perdraient lors du transport vers Akvero.

Toute facture impayée dans la huitaine de son échéance produira de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 12 % par an, soit 1 % par mois, à partir de l'échéance. En cas de non-paiement partiel ou total de la dette à l'échéance, sans raisons sérieuses, le montant de la facture sera en outre majoré de plein droit de 12%, avec un minimum de 50 Euro et un maximum de 1.750 Euro.

Tous les frais de recouvrement et les frais bancaires causés par des traites impayées et des chèques non-couverts seront à charge du client. Une facture impayée entraînera l'exigibilité de tous les montants que le client nous reste redevables, malgré les modalités de paiement accordées auparavant. En cas de non-paiement à l'échéance, Akvero se réserve le droit d'arrêter les livraisons et les travaux.

Le texte néerlandais de ces conditions de vente générales est déterminant en cas d'écart entre le texte néerlandais et ceux rédigés dans d'autres langues.